



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des collectivités et de la légalité
Bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme
et de l'environnement

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Réf. :UTVE de CALCE – commission de suivi

Perpignan, le **12 OCT. 2023**

COMMISSION DE SUIVI DE L'UTVE DE CALCE – RÉUNION DU 4 OCTOBRE 2023

Rédacteur : Claire SENAC

Étaient présents : voir la feuille de présence jointe au compte-rendu

PRÉAMBULE

Monsieur le secrétaire général, qui préside la réunion, souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

En raison de l'arrivée récente de Madame ARNAL en tant que DGS du SYDETOM, un tour de table est effectué.

LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

I/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU de la réunion 5 janvier 2023

Monsieur PEILLARD indique que la date mentionnée page 3 du compte-rendu comporte une erreur.

En effet, concernant le point sur les meilleures techniques disponibles, il convient de lire que « la mise en vigueur dans l'usine de ces mesures devra être effective à compter du 3 décembre 2023 », et non du 2 décembre 2023.

Excepté cette erreur, le compte-rendu de la réunion du 5 janvier 2023 est validé par l'ensemble des participants.

II/ RAPPORT D'ACTIVITÉS pour l'année 2022 présenté par la société exploitante PAPREC ÉNERGIES 66

Monsieur RADUREAU indique que l'année 2022 a été une bonne année en termes de réception et de disponibilité du site.

Il présente les évènements majeurs suivants :

- création d'un parking pour poids-lourds à l'entrée du site : ce projet a été réalisé à la demande du collège des salariés. La création de ce parking a des effets bénéfiques en termes de sécurité, et permet davantage de fluidité de la circulation.
- important incendie de juillet 2022 sur la commune de Calce : à la suite de cet incendie, une réflexion a été engagée notamment en ce qui concerne l'évacuation du site par les personnes qui y travaillent. Monsieur RADUREAU a expliqué que l'évacuation du site se fait rapidement. Il ajoute que dans une situation comme celle-ci, les installations se mettent automatiquement en sécurité, dans un délai de 24h. Un travail de réflexion a été effectué avec le SDIS 66, la DDTM, l'ONF et le SYDETOM pour le débroussaillage des abords du site (50m) et la création d'une piste de défense des forêts contre l'incendie (DFCI). Monsieur VALIENTE précise que le Fonds vert a été sollicité pour ce projet. La plantation d'arbres tels que les oliviers est également une solution envisagée, comme coupe-feu.
- avenant conclu avec le SYDETOM pour le traitement des boues de stations d'épuration (STEP) : cet avenant prévoit notamment des essais de traitement des boues de STEP sur 2023.
- aggravation d'une fissure sur le quai de déchargement : elle a entraîné la réalisation de travaux de sécurisation conséquents (de début janvier à fin mars) et une réfection totale. Toutefois l'activité a pu être maintenue durant cette période.

1/ DÉCHETS À L'USINE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE)

Déchets réceptionnés

Le total des déchets entrants a connu une hausse en 2022 par rapport à 2021. Les refus de tri ont diminué par rapport à l'année dernière, bien que les ordures ménagères aient légèrement augmenté. Les déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRIA) ont diminué et ont atteint le volume standard (2879 tonnes). Cette diminution est liée à la fin de la pandémie.

Déchets traités

Les tonnages évacués vers d'autres sites ont baissé significativement : de 4 196 tonnes en 2021 à 164 tonnes en 2022. Cela est dû au fait d'avoir planifié des arrêts techniques par ligne en mai-juin. Les mises en balle ont augmenté (de 6 886 tonnes en 2021 à 7480 tonnes en 2022). L'activité d'incinération a connu une hausse, passant de 228 112 tonnes en 2021 à 237 740 tonnes en 2022.

Les déchets sortants

La production de mâchefers a augmenté. Les déchets des ferrailles et des non-ferreux ont connu une légère baisse. Les résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM) quant à eux restent sur des volumes quasi-identiques, malgré une légère hausse.

Le tonnage des ordures ménagères et les DICB (déchets industriels et commerciaux banals) évacués ont connu une baisse importante (de 4 197 tonnes en 2021 à 164 tonnes en 2022) et aucun volume de DASRIA à détourner n'est à comptabiliser.

Les rejets atmosphériques

Les valeurs restent dans le même ordre de grandeur que les années précédentes.

Les NO_x (émissions d'oxydes d'azote) ont connu une légère baisse, ainsi que les CO (monoxyde de carbone). Les SO_x (oxydes de soufre) ont augmenté de 2,8 tonnes entre 2021 et 2022.

Monsieur BRET remarque que les mesures de suivi d'air ambiant révèlent une augmentation des dioxines/furanes de plus de 20 fois les mesures des années précédentes. Même si la valeur demeure très faible, ce pic interroge et mérite d'être surveillé.

Les analyses des sols et des raisins autour du site

Les analyses sont réalisées par le laboratoire CARSO.

Les conclusions font apparaître que dans les sols, les teneurs des dioxines sont comparables à celles de l'année dernière, qui étaient inférieures aux valeurs recommandées.

Depuis 2018, il est à noter que pour tous les échantillons de raisin, les teneurs en dioxine restent 10 fois inférieure à la valeur réglementaire.

Ainsi, aucun impact par les dioxines ou les métaux n'est à signaler pour ce qui concerne les sols et les végétaux qui ont été analysés sur cette année 2022.

À la suite de la présentation de ce point par la société exploitante, une discussion s'ouvre sur le comparatif effectué entre les mesures de l'APAVE (laboratoire qui effectue les analyses pour le compte de la commune de Calce tous les 2 ans) et le laboratoire CARSO.

Monsieur BRET souhaite savoir pourquoi le laboratoire APAVE trouve des dioxines sur les feuilles et les raisins analysés, alors que CARSO non (seuils limites sur les raisins et rien sur les feuilles).

L'ARS suppose qu'ils n'ont peut-être pas le même seuil de détection mais souligne toutefois que les laboratoires ne rendent jamais de résultat égal à zéro, car il y a toujours un seuil de détection qui est fixé.

Monsieur VALIENTE ajoute que cette double analyse a un coût pour le contribuable. Une demande a été faite auprès du laboratoire du département, mais ce dernier n'intervient pas pour les dioxines.

Monsieur le Secrétaire général rappelle que ce sujet a été évoqué lors de la précédente commission. La double analyse relève davantage du principe de précaution. L'année dernière il avait été évoqué l'idée de supprimer ce double contrôle mais la proposition n'avait pas été retenue par la commission. Une solution alternative pourrait cependant être trouvée, selon un protocole établi de manière collective et transparente, en lien avec le SYDETOM, sous le contrôle de l'ARS. Il pourrait s'agir par exemple de décider de procéder à une analyse approfondie tous les 3 ans, et, en fonction du résultat de cette analyse, de revenir au contrôle annuel sur une période de deux ans.

2/ L'ACTIVITÉ AU CENTRE DE TRI

L'activité a légèrement baissé en 2022.

À noter pour 2022 une augmentation des cartons, des plastiques et des papiers.

Les déchets acier et aluminium restent stables.

Les refus de tri sont en légère diminution au regard de l'année 2021.

3/ LES PLAINTES

Deux plaintes émanant de riverains sont à signaler pour 2022 :

- la première date de février 2022 et concerne la présence de déchets sur des parcelles viticoles. PAPREC ENERGIES 66 a aussitôt fait intervenir une société pour le ramassage des envols. Il est à noter que l'exploitant a bien intégré l'importance d'être vigilant durant la période de février-mars pour les envols car cette période est très importante pour les viticulteurs (du point de vue de la fragilité des bourgeons).
- la seconde date de novembre 2022 et émane d'un viticulteur de Pézilla-la-Rivière gêné par l'odeur lorsqu'il se trouve sur sa parcelle, située à proximité de l'usine. Il s'agit d'évènements ponctuels. Des recherches aux fins de déterminer d'où la gêne pourrait provenir sont effectuées, en lien avec le plaignant.

4/ LES CERTIFICATIONS

Les certifications environnementale, relatives à la santé, à la sécurité du travail, et à l'énergie ont été renouvelées en novembre 2021.

III/ LES MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES

Pour rappel, les activités de l'unité d'incinération sont soumises à la directive européenne dite « IED » relative aux émissions industrielles.

Cette directive a pour objectif de parvenir à un niveau de protection de l'environnement aussi élevé que la technique le permet, grâce à une prévention et à une réduction intégrée de la pollution.

Le recours aux meilleurs techniques disponibles (MTD) est le principe directeur de cette directive.

Un arrêté complémentaire a été pris le 10 mars 2022 pour spécifier l'application, au sein de l'usine, des prescriptions de l'arrêté ministériel du 12 janvier 2021 qui précise l'application des meilleures techniques disponibles pour les installations d'incinération.

La mise en vigueur dans l'usine de ces mesures devra être effective à compter du 3 décembre 2023.

Un point sur l'état d'avancement de la mise en application des BREFs (« *best reference documents* » , documents de référence sur les meilleures techniques disponibles) incinération sur la période 2022/2023 est présenté par la société exploitante.

Les analyseurs mercure ont été mis en service en septembre 2023.

En outre, l'offre du système d'acquisition des données est en cours de finalisation.

Le système actuel ne peut prendre en charge les nouveaux analyseurs mercure.

PAPREC ENERGIES 66 rencontre des difficultés liées à la disponibilité du matériel auprès des fournisseurs, en raison de la forte demande actuelle et de la pénurie touchant les matières premières informatiques.

Une demande de dérogation va d'ailleurs être déposée auprès de la DREAL. Cette dérogation pourra être accordée si elle est justifiée.

Les prévisions sont : mise en règle des analyseurs à la fin du mois d'octobre 2023 et mise en place du nouveau système d'acquisition des données courant décembre.

L'ancien système d'acquisition des données sera maintenu pour les particularités liées au site.

L'investissement engagé s'élève à environ 1 million d'euros, expliqué par le fait qu'il s'agisse de nouvelles technologies, plus onéreuses.

IV/ TESTS D'INCINÉRATION DES BOUES HUMIDES DES STATIONS D'ÉPURATION

Monsieur PITON indique que l'installation a été mise en place le 1^{er} juin et qu'il y a eu un retard par rapport au planning prévisionnel initial.

Plus de 400 tonnes ont été traitées à la fin du mois de septembre.

Les conclusions des essais sont prévues d'ici la fin décembre.

Initialement, il était prévu de recevoir 1000 tonnes. Les retards sont dus à plusieurs raisons :

- la STEP avec laquelle l'exploitant a travaillé a fourni 425 tonnes,
- la pompe a subi des dégâts à cause d'un camion,
- l'installation a été arrêtée 3 semaines durant le mois d'août.

Environ 360 tonnes n'ont pas été traitées en raison du retard du démarrage de l'installation.

Monsieur RADUREAU précise qu'il ne s'agit que d'une phase d'essai mais que le système fonctionne. Il suffit juste de procéder à quelques ajustements. Il ajoute qu'il faudrait l'apport d'une deuxième STEP.

Monsieur DONNADIEU explique que la STEP actuelle a été choisie en raison de la qualité des boues.

Monsieur VALIENTE précise que le projet représente un lourd investissement pour le SYDETOM, et qu'il conviendra d'analyser les conclusions des essais avant de s'engager sur la suite à donner.

V/ LES CARTOUCHES DE PROTOXYDE D'AZOTE

Le problème des cartouches de protoxyde d'azote et des risques qu'elles présentent, tant en termes de sécurité pour les employés, qu'en termes de risque pour l'outil de travail, avait déjà été abordé lors de la dernière réunion de la commission.

Il s'avère que le problème est toujours d'actualité.

Les explosions sont quasi-quotidiennes dans le four et provoquent des dégâts importants, ce qui engendre des coûts supplémentaires en termes de réparations des fours (barreaux cassés), une usure du matériel et l'obligation de provoquer des arrêts d'urgence.

Les cartouches qui sont récupérées sont stockées mais elles restent dangereuses car inflammables. Il y a actuellement près de 1000 cartouches en stock. La société TRIADIS les récupère car il s'agit de déchets aluminium sous pression, au tarif de 12 euros la cartouche.

VI/ MISE A JOUR DES COLLÈGES DE LA SOCIÉTÉ EXPLOITANTE ET DES SALARIES

Monsieur LETEURTRE explique que la commission doit bientôt être renouvelée et qu'il conviendra à ce moment-là de communiquer les propositions de titulaires et suppléants pour les collèges concernés.

VII/ POINT SUR LA FUTURE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC EN 2026

Ce point est abordé à la demande du collège des salariés et est présenté par le SYDETOM.

Le SYDETOM assure la compétence transport, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés sur son territoire comprenant le département des Pyrénées-Orientales et 18 communes de l'Aude.

À ce titre, le SYDETOM est propriétaire de l'usine de valorisation énergétique et du centre de tri. La construction et l'exploitation de l'UVE et du CDT ont été confiés à PAPREC ENERGIES 66 (anciennement CYDEL) via une délégation de service public jusqu'au 6 juillet 2026.

Un projet de renouvellement du contrat d'exploitation est actuellement en cours d'élaboration. Le choix du mode de gestion a été approuvé par le comité syndical du SYDETOM le 28 juin 2023. Il s'agira d'une concession de service globale (DSP) conclue pour une durée de 12 ans, calculée sur la base des investissements qui seront à réaliser.

Un des points majeurs de cette future concession est la construction d'un nouveau centre de tri, qui représente un investissement important.

L'ancien centre de tri servira de centre de tout-venant destiné à pouvoir valoriser des déchets qui ne sont pas traitables actuellement.

Un système de pré-tri est également envisagé, dans le nouveau centre de tri, qui sera doté d'une machine pour ouvrir les sacs. Cette installation est destinée à réduire les dangers auxquels sont exposés les salariés et à améliorer leurs conditions de travail.

Monsieur WUEST s'inquiète de savoir si la reprise du personnel par le futur délégataire sera effective.

Madame ARNAL explique que dans le cadre de la procédure de consultation et de mise en concurrence, les candidats devront faire des propositions sur la base des pièces du dossier. Cela implique que l'actuel délégataire fournisse la liste complète du personnel et indique les qualifications et les rémunérations afin que ces informations figurent au dossier.

Madame ARNAL indique que le futur contrat prévoit l'extension du site, ce qui suppose des besoins en personnel identiques voire supérieurs.

Monsieur DONNADIEU précise que des études vont être engagées rapidement, notamment l'étude faune/flore quatre saisons pour permettre au futur délégataire de disposer des autorisations nécessaires, et éviter que le site soit mis à l'arrêt trop longtemps.

VII/ DIVERS

Monsieur BRET a été chargé par Monsieur MAILLET, absent excusé, de solliciter des informations sur la situation de l'installation au regard de la crise sécheresse.

Monsieur le Secrétaire général précise que l'installation est soumise à des dispositions particulières en matière de sécheresse.

L'ARS demande si l'installation rencontre des problèmes d'approvisionnement sur les forages dont elle dispose.

Monsieur RADUREAU répond que les forages font l'objet d'un suivi et qu'aucun problème n'a été détecté.

Il est à noter que la question de l'eau concerne surtout l'activité d'incinération.

Madame ARNAL ajoute que dans le cadre de la future consultation pour le renouvellement de la DSP, les candidats seront invités à proposer des mesures allant dans le sens de la réduction de la consommation d'eau et de la réutilisation des eaux.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

Monsieur le Secrétaire général remercie encore une fois les membres présents à la réunion pour leur participation et clôture la réunion à 16h15.

**Le président de la réunion
Le secrétaire général**


Yohann MARCON

FEUILLE DE PRÉSENCE

Commission de suivi de l'UTVE de Calce

Réunion du mercredi 4 octobre 2023 sur le site de l'UTVE de Calce

Présidée par M. le secrétaire général de la préfecture

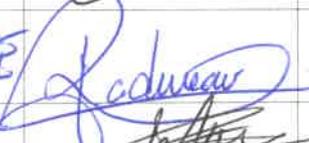
Absents excusés

- Mme Martine ROLLAND, CD 66

- DDTM

- M. Marc MAILLET, FRENE 66

- M. Gilles FOXONET, PMMCU

NOM	QUALITÉ	ÉMARGEMENT	ADRESSE MAIL
Chiavola	Délégué SIESTEVE		gindo.chiavola@st-exterie.com
WLIEST	Représentant du personnel		
Rodureau	Directeur UVE		frederic.rodureau@paprec.com
PITON JC	REX UVE		jean-christophe.piton@paprec.com
PEILLARD lucas	Technicien QSE		lucas.peillard@paprec.com
BRET gerard	Président Coordinateur environnement		gerard.bret@cegetel.net
SANTANA Giselle	ARS DD66 Ingénieur Santé. Envir.		giselle.santana@ars-saute.fr
MOLES gilles	DREAL Inspecteur de l'environnement		gilles.moles@developpement-durable. gouv.fr
Philippe JONNADIEV	DGAST SYNETOM66		philippe.jonnadiev@sydetom66.com
Cécile ARNAL	IG SYNETOM66		cecile.arnal@ sydetom66.com
OUSTAILLER Claire	Mairie de CALCE		claire.oustailier @lib.org

